

Département du Gard

SIDSCAVAR

1, allée Pierre Louis Loisl
30400 Villeneuve Lez Avignon

EXTRAIT N° 16/2026

Du
Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le
Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

Séance du Lundi 9 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 1

à 18h00, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET, Président.

Présents :

Madame Karel ARNAU
Monsieur Frédéric ARTHUR
Madame Marceline BRUN
Monsieur Patrick CARRY
Madame Emilie CHAMBE
Madame Catherine CHAUVIN
Monsieur Marc-Édouard COUSTON
Madame Virginie DUMAS-FILLIERE
Madame Martine FAUCON
Madame Marilyne KRIZ-BELLON
Madame Muriel LAMBERT
Monsieur Farès ORCET
Madame Jacqueline TOURANCHE

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Van-Son MUONGHANE

Absents :

Madame Françoise BLANC
Monsieur David GORI
Madame Audrey MOURET
Monsieur Grégory TESTUD

Délibération N° 16/2026

Objet : Renouvellement d'un comité social territorial commun entre le SIDSCAVAR et le CCAS de Villeneuve les Avignon

Le Président propose le renouvellement d'un comité social territorial commun compétent pour les agents de la commune et du C.C.A.S. de Villeneuve les Avignon.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-5 et suivants ;

Vu l'article L. 251-5 du code général de la fonction publique qui prévoit qu'un comité social territorial soit créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi

qu'après de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements à des employant moins de cinquante agents ;

Conformément à l'article L. 251-7 du code général de la fonction publique, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un comité social territorial commun compétent à l'égard de tous les agents de la collectivité et du (des) établissement(s) lorsque l'effectif global concerné est au moins égal à cinquante agents ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un comité social territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du C.C.A.S.,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et de droit privé au 1er janvier 2026 :

- SIDSCAVAR = 138 agents,
- C.C.A.S.= 4 agents,

Permettent le renouvellement d'un comité social territorial commun.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré,

DECIDE le renouvellement d'un comité social territorial commun compétent pour les agents du SIDSCAVAR et du C.C.A.S. de Villeneuve les Avignon.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte

Fait et délibéré, les jour, an et mois susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon le mardi 10 mars 2026.

Le Président,

Farès ORCET

